

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers  
En exercice : 55  
Présents : 41  
Procurations : 13  
Votants 51  
Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

**Absents** : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :  
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**DEC2017-23** : Réalisation auprès de la Banque Postale d'un emprunt de 280 000€, pour le financement des investissements inscrits au budget 2017 de la CCBA, et notamment pour le financement de matériels de collecte des OM.

**Principales caractéristiques du prêt**

Montant : 280 000 EUR (deux cent quatre-vingt mille euros)

Objet : financement des investissements prévus au BP2017 dont notamment les matériels de collecte des OM

Durée totale : 10 ans à compter de la date de versement des fonds, soit au plus tard le 12/02/2018

Versement des fonds : en 1,2, ou 3 fois avant la date limite du 12/02/2018 et un préavis de 5 jours ouvrés

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat payable à la date de prise d'effet du contrat

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.72%

Score Gissler : 1A

Echéances : par trimestre (débit d'office sans mandatement préalable –réel/360 jours)

Remboursement du capital : amortissement constant

Remboursement anticipé : à date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec préavis de 50 jours calendaires.

**DEC2017-24** : Réalisation auprès de la Banque Postale d'un emprunt de 200 000€, pour le financement des investissements inscrits au budget 2017 de la CCBA, et notamment pour des travaux de voirie.

**Principales caractéristiques du prêt**

Montant : 200 000 EUR (deux cent mille euros)

Objet : financement des investissements prévus au BP2017 dont notamment les travaux de voirie

Durée totale : 20 ans à compter de la date de versement des fonds, soit au plus tard le 12/02/2018

Versement des fonds : en 1,2, ou 3 fois avant la date limite du 12/02/2018 et un préavis de 5 jours ouvrés

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat payable à la date de prise d'effet du contrat

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.39%

Score Gissler : 1A

Echéances : par trimestre (débit d'office sans mandatement préalable - réel/360 jours)

Remboursement du capital : amortissement constant

Remboursement anticipé : à date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec préavis de 50 jours calendaires.

**DEC2017-25** : Réalisation auprès de la Banque Postale d'un emprunt de 300 000€, pour le financement des investissements inscrits au budget 2017 de la CCBA, et notamment pour les travaux de fibre optique.

**Principales caractéristiques du prêt**

Montant : 300 000 EUR (trois cent mille euros)

Objet : financement des investissements prévus au BP2017 dont notamment les travaux de fibre optique

Durée totale : 25 ans à compter de la date de versement des fonds, soit au plus tard le 12/02/2018

Versement des fonds : en 1,2, ou 3 fois avant la date limite du 12/02/2018 et un préavis de 5 jours ouvrés

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat payable à la date de prise d'effet du contrat

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.56%

Score Gissler : 1A

Echéances : par trimestre (débit d'office sans mandatement préalable - réel/360 jours)

Remboursement du capital : amortissement constant

Remboursement anticipé : à date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec préavis de 50 jours calendaires.

**Le Conseil Communautaire donne acte au Président du compte rendu de décisions**

L'Ordonnateur soussigné  
certifié exécutoire compte tenu de la télé  
transmission en Sous-Préfecture de  
par réception en Préfecture  
L'argentière le

en date du 22 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 22 FEV. 2018

Le Président,  
Louis BUFFET

